



Le CERN a eu, lundi 24 février, la visite de Madame Ruth Dreifuss, conseillère fédérale et chef du département fédéral de l'Intérieur helvétique. La voici, au SM 18, suivant avec intérêt les explications de Lyn Evans, directeur et chef de projet LHC.

On Monday, 24 February, CERN was visited by Ms. Ruth Dreifuss, Federal Councillor and head of the Swiss Federal Department of Home Affairs. Here we see her at SM 18 listening intently to Lyn Evans, Director and LHC Project Leader.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Original : anglais

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT REUNION ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 1997

La réunion a été consacrée principalement à des points restés en suspens à la séance précédente, le 12 février, et concernant la préparation de la prochaine réunion du TREF, le 27 février.

1. Programme de retraite progressive

Le CCP a examiné et approuvé un projet de document à soumettre pour discussion à la prochaine réunion du TREF, sous réserve de diverses modifications et d'une étude plus approfondie des aspects juridiques et des estimations de coûts à établir en collaboration avec la Caisse de pensions. Après avoir été examiné au TREF, ce document doit être soumis pour approbation au Comité des finances et au Conseil en mars.

2. Étude actuarielle de la Caisse de pensions Commentaires de la Direction

Comme annoncé à la précédente séance du CCP, la Direction a présenté un projet de document sur ce sujet, qui figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du TREF.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

Original : English

STANDING CONCERTATION COMMITTEE ORDINARY MEETING ON 20 FEBRUARY 1997

This meeting was mainly devoted to items outstanding from the previous session on 12 February concerning the preparation of the next meeting of TREF on 27 February.

1. Progressive Retirement Programme

The SCC discussed and agreed a draft document to be submitted for discussion at the next meeting of TREF, subject to various amendments and to further study of legal aspects and cost estimates to be drawn up in collaboration with the Pension Fund. After discussion in TREF, it is intended to submit this document for approval by the Finance Committee and Council in March.

2. Actuarial Review of the Pension Fund – Comments from the Management

As announced at the previous session of the SCC, the Management presented a draft document on this subject which is on the agenda of the next meeting of TREF. This document deals with the two main issues of compensation to the Pension Fund due to the reduction in staff numbers

Ce document traite des deux principaux sujets de compensation à la Caisse de pensions, à savoir la réduction des effectifs et les départs anticipés, sur lesquels un accord de principe a maintenant été atteint entre la Direction, la Caisse de pensions et l'Association du personnel, sous réserve d'une étude plus approfondie de plusieurs aspects importants.

3. Principes de l'étude interne de la structure des carrières et des traitements

La Direction a présenté un document devant servir de base à cette étude interne et a invité l'Association du personnel à nommer ses représentants à un sous-groupe du CCP élargi comprenant des membres des divers secteurs de l'Organisation. L'Association du personnel, qui a souligné combien ce sujet était délicat, souhaite tenir de larges consultations sur cette question, en commençant par ses réunions publiques, et décidera, à la réunion du Conseil du personnel du 4 mars, de sa politique, qu'elle sera prête à présenter à la prochaine réunion du CCP.

1. Examen du personnel et des postes 1997

• Directives pour l'avancement

Tout en convenant du texte de ce document sous réserve de modifications mineures, le CCP a demandé qu'avant de publier les directives il soit procédé à une dernière vérification de certaines informations statistiques. En réponse à une question de l'Association du personnel concernant l'égalité des chances, le Président a déclaré que ces aspects seraient pris en compte conformément à la liste de mesures discutée à la réunion du Comité de management le 13 février.

• Procédure d'examen des contrats de durée indéterminée

Le Comité a pris note de cette procédure, qui sera publiée dès que possible dans le Bulletin hebdomadaire.

La prochaine réunion ordinaire du CCP se tiendra le 5
----- 1997

and to early departures, where agreement in principle has now been reached between the Management, the Pension Fund and the Staff Association, subject to further investigation of several important aspects.

3. Principles of the internal study of the career structure and the salary structure

The Management presented a document to serve as the basis for this internal study and invited the Staff Association to nominate its representatives to an enlarged SCC Sub-Group comprising members from the various sectors of the Organization. The Staff Association, underlining the sensitivity of this subject, wishes to hold wide consultations on this matter, starting with its public meetings, and will decide upon its policy at the Staff Council meeting on 4 March, ready for presentation at the next meeting of the SCC.

4. 1997 Staff Review

• Advancement guidelines

Whilst agreeing on the text of this document subject to minor modifications, the SCC asked for a final check to be made of some statistical information before publishing the guidelines. In response to a question from the Staff Association regarding equal opportunities, the Chairman stated that these aspects would be monitored in accordance with the action list discussed at the meeting of the Management Board on 13 February.

• Indefinite contract review procedure

The Committee took note of this procedure which is to be published as soon as possible in the Weekly Bulletin.

The next ordinary meeting of the SCC is to be held on 5 March 1997.

Original : anglais

Original : English

EXAMEN DES CONTRATS DE DUREE INDETERMINEE - EXERCICE 1997

Le Directeur général a décidé de considérer les titulaires des catégories professionnelles 2 à 5 satisfaisant aux conditions d'examen en vue de l'attribution d'un contrat de durée indéterminée, conformément à l'Article R II 1.20 du Règlement du Personnel. Les titulaires d'un contrat à terme fixe dont le non-renouvellement a déjà été décidé ne seront pas pris en considération. La plupart des caractéristiques principales de la procédure et des conditions définies par le Directeur général et appliquées l'année dernière ont été maintenues. Les étapes suivantes sont prévues :

1. La liste des candidats satisfaisant aux conditions d'examen, conformément à l'Article R II 1.20 du Règlement du Personnel et à la Circulaire administrative n° 9, sera vérifiée et établie d'un commun accord par les divisions concernées et la Division du Personnel. Tous les candidats seront informés individuellement.
2. Les conditions relatives aux délais requis pour qu'un titulaire soit pris en considération ayant été modifiées à

INDEFINITE CONTRACT REVIEW 1997

The Director-General has decided to review staff members in professional categories 2 to 5 satisfying the criteria for consideration for the award of an indefinite contract, in accordance with Article R II 1.20 of the Staff Regulations. Staff members holding a fixed-term contract which it has been decided not to renew will not be considered. Most of the basic features of the procedure and conditions laid down by the Director-General and applied last year have been maintained. The following stages are foreseen:

1. The list of candidates qualifying for review in accordance with Article R II 1.20 of the Staff Regulations and the Administrative Circular N° 9 will be verified and agreed between the Divisions concerned and Personnel Division. All candidates will be informed individually.
2. Since the criteria as to when staff members qualify for review have changed with the introduction of the new

la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1996, des nouveaux Statut et Règlement du Personnel, certaines mesures transitoires ont à nouveau été décidées par le Directeur général. Elles comprennent les points suivants:

- a) Tous les candidats dont l'examen avait été reporté l'année dernière seront pris en considération cette année.
- b) Selon la pratique suivie lors des examens précédents, l'examen des candidats accomplissant leur troisième année de service en qualité de titulaire et qui auraient satisfait aux conditions définies par les dispositions antérieures sera reporté à l'année prochaine.
3. Chaque candidat aura un entretien avec son chef de division ou avec le représentant de celui-ci et aura la possibilité de s'exprimer sur la proposition faite par la division. Lorsque cette proposition ne sera pas positive, le candidat pourra soumettre ses commentaires par écrit dans un délai de dix jours civils suivant la date de l'entretien. Ces commentaires font partie intégrante du dossier d'examen. La recommandation sera ensuite transmise, par l'intermédiaire de la Division du Personnel, à un Comité spécial d'examen des contrats de durée indéterminée.
4. Le Comité examinera les recommandations des divisions et soumettra des propositions au Directeur général, après consultation des divisions concernées.
5. Le calendrier provisoire prévoit que les décisions définitives seront prises avant la fin du mois de juin 1997. Elles seront communiquées sans délai aux titulaires concernés. Les attributions de contrats de durée indéterminée prendront normalement effet au 1^{er} juillet 1997.
6. Une procédure spéciale est appliquée, comme par le passé, aux physiciens expérimentateurs et théoriciens (catégorie professionnelle 1); elle sera publiée en temps voulu.

Division du Personnel
Tel. 74466

PROCÉDURE DE MISE EN OEUVRE DE LA RÉDUCTION DE LA RÉMUNÉRATION EFFECTIVEMENT PERÇUE COMPENSÉE PAR DES CONGÉS À PRENDRE ULTÉRIEUREMENT

Volet obligatoire pour 1997 et programme volontaire de congé spécial épargné

Conformément aux décisions prises par le Conseil en décembre 1996 et comme indiqué dans la lettre du Directeur général du 16 janvier 1997, la mise en oeuvre de la procédure a été distribuée à tous les titulaires, boursiers et attachés payée, par courrier interne. Des exemplaires sont également disponibles dans les secrétariats de division.

Les membres du personnel concernés sont censés avoir pris connaissance de la procédure de mise en oeuvre susmentionnée.

Division du Personnel
Tél. 74606

Staff Rules and Regulations on 1 January 1996, some transitional measures have again been decided by the Director-General. These include the following :

- a) All candidates postponed from last year will be reviewed this year.
- b) As practised in previous reviews, candidates who are in their third year of service as staff member, who may have been eligible for consideration under the previous provisions, will be postponed to next year.
3. Each candidate will have a discussion with the Division Leader, or with his representative, and will have the possibility of commenting on the divisional proposal. In cases where the intended divisional proposal is not positive, candidates may, within ten calendar days following the date of the discussion, put forward comments in writing. They will become part of the review file. The divisional proposal will then be transmitted via Personnel Division to a special CERN-wide Indefinite Contract Review Board.
4. The Board will examine the divisional recommendations and submit proposals to the Director-General following consultations with the divisions concerned.
5. The tentative schedule foresees that final decisions will be taken by the end of June 1997. They will be communicated to the staff members concerned without delay. Awards of Indefinite Contracts will normally take effect on 1 July 1997.
6. A special procedure is applied, as in the past, for experimental and theoretical physicists (professional category 1), which will be published in due course.

Personnel Division
Tel. 74466

IMPLEMENTATION PROCEDURE CONCERNING REDUCTION IN TAKE-HOME PAY AGAINST TIME OFF AT A LATER STAGE

Obligatory component for 1997 and voluntary programme of special saved leave

In accordance with the decisions by Council in December 1996 and as indicated in the letter from the Director-General dated 16 January 1997, this implementation procedure has been distributed to all staff members, fellows and paid associates by internal mail. Copies are also available at the secretariats of each Division.

Members of the personnel concerned shall be deemed to have duly taken note of the above-mentioned implementation procedure.

Personnel Division
Tel. 74606